

relation propriétaire-locataire

Par **yous**, le 29/12/2004 à 20:13

bonsoir,

un propriétaire peut-il imposer l'installation du câble à ses locataires?

je souhaiterais une réponse détaillée assortie de la règle de droit et si possible quelques décisions de justice relative au cas référencé ci-dessus.

merci d'avance

Par **Olivier**, le 29/12/2004 à 20:15

Avant de te répondre, est-tu dans une maison individuelle ou en copropriété ?
Si c'est en copro normalement la décision doit être prise par l'assemblée générale des copropriétaires et s'impose aux locataires comme aux propriétaires...

En maison individuelle je sais pas trop...

Donc j'attends des précisions sur l'affaire avant de faire des recherches (de peur de rechercher dans la mauvaise catégorie...)

Par **yous**, le 29/12/2004 à 20:23

merci de m'avoir répondu rapidement.

je suis en copropriété mais je voudrais savoir quelle règle lui permettrai ou lui interdriais d'agir de la sorte.

merci

Par **germier**, le 29/12/2004 à 21:55

Question très intéressante

Je suis propriétaire dans une copropriété ;je reçois une lettre du syndic me disant que des locataires se plaignent de mal recevoir la télé(chacun a son antenne) et propose un abonnement à un réseau câblé: [u:3oy6a20g]numéris[[/u:3oy6a20g]sauf erreur

1°)le syndic de la copropriété n'est pas ,à mon avis,le gestionnaire,en tous les cas pas le mien: donc vas te faire voir.... d'autant que mon locataire ne s'est pas plaint à moi de la mauvaise qualité de la réception d'ailleurs en quoi puis je en être responsable?

2°)curieusement quelque temps après cette information du syndic la Presse fait de publicité pour la TV par prise téléphonique

[/u]